

Risques naturels et technologiques

Département
de la Seine-Maritime

SAINT-LÉONARD

Document
à conserver

INFORMATION DES POPULATIONS

LE MOT DU MAIRE

« Notre commune est exposée à 3 risques majeurs : 2 risques naturels et 1 risque technologique.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Le présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à SAINT-LÉONARD : inondation, mouvement de terrain et transport de matières dangereuses.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à ces événements.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'État vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet ».

Le Maire,

Bernard MALANDAIN

La commune de SAINT-LÉONARD est exposée à :

■ 2 risques naturels



Inondation



Mouvement de terrain
(falaise et cavités souterraines)

■ 1 risque technologique



Transport de matières
dangereuses

L'INFORMATION PRÉVENTIVE

L'article L.125-2 du Code de l'Environnement précise que "les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent." Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.

Mairie de
SAINT-LÉONARD

Conformément au décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié, ce document a été établi en mai 2005 par la mairie de SAINT LÉONARD au vu des connaissances locales et des informations transmises par la Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC 76) en collaboration avec les services de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE 76), la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE 76), le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 76).



PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME



Le risque inondation

Les principales consignes de sécurité



Abritez-vous, fermez portes, fenêtres et aérations



Coupez le gaz et l'électricité



Montez à pied dans les étages



Ecoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Libérez les lignes pour les secours

Situation

- Les risques d'inondation sont dus à des eaux de ruissellement provenant des plaines agricoles et se concentrant dans les talwegs et sur les voiries qui les parcourent, suite à de fortes précipitations.
- Des dommages ont été constatés par arrêté de catastrophe naturelle pour les inondations de décembre 1992 (arrêté du 23/06/1993), janvier 1995 (arrêté du 06/02/1995), février 1995 (arrêté du 02/02/1996), mai 1998 (arrêté du 12/06/1998), décembre 1999 (arrêté du 29/12/1999) et mai 2000 (arrêté du 14/06/2000).
- Ces phénomènes ont touché essentiellement les secteurs de Grainval, du Val de Bucaille et du Val aux Clercs, ainsi que le Fond Pitron au carrefour des RD n°940 et n°104.

Prévention

- Un Plan de Prévention du Risque Inondation sur la Vallée de la Ganzeville a été prescrit le 23 mai 2001. La commune de SAINT-LÉONARD est comprise dans l'aire d'étude de ce PPR. Ce document régit l'occupation du sol et la construction dans les zones d'inondation et s'impose au Plan d'Occupation des Sols (POS).
- Des mesures de protection pour la maîtrise des phénomènes de ruissellement des eaux pluviales ont été prises par le Syndicat Mixte du Bassin Versant d'Etretat et le Syndicat du Bassin Versant de la Valmont et de la Ganzeville, ainsi que la Communauté de Communes de Fécamp.



Le risque mouvement de terrain cavités souterraines

Les principales consignes de sécurité



Evacuez l'habitation si elle est menacée



Eloignez-vous de la zone instable

Situation

- 24 indices de cavités souterraines ont été recensés par la commune lors des enquêtes réalisées en 1985 et 1995.
- Par ailleurs, 2 indices supplémentaires ont été répertoriés par le BRGM (source : sites www.bdcavite.net et www.bdmvt.net).
- Dans le fichier de déclarations d'ouvertures de cavités souterraines et à ciel ouvert entre 1888 et 1911 tenu aux archives départementales, 24 ouvertures de carrières sont répertoriées, mais elles ne sont pas localisées.

Prévention

- La cartographie réalisée dans ce document est susceptible d'être modifiée en fonction de l'actualisation des données.
- Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière, dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens, doit en informer le maire. Celui-ci communique au représentant de l'État les éléments dont il dispose à ce sujet (article L563-6 du Code de l'Environnement).



Le risque mouvement de terrain falaise

Les
principales
consignes
de sécurité



Fuyez latéralement



Gagnez un point en hauteur

Situation

- Le risque « mouvement de terrain » est lié aussi à la présence de la falaise crayeuse le long du littoral, dont le recul moyen est estimé à 13 centimètres par an sur la période 1966-1995 pour le secteur littoral situé entre Fécamp et Etretat. Des chutes de blocs, des écroulements en masse ou des vidanges de poches argileuses en sommet peuvent se produire et menacer la sécurité des piétons et touristes fréquentant le bord de mer. Un éboulement de falaise a été constaté au lieu-dit « La Pucelle » en juin 2001 (45 000 m3).

Prévention

- Une étude interrégionale a été réalisée pour préciser la vulnérabilité de la falaise et sa vitesse d'érosion (Programme ROCC).
- Par ailleurs, une plaquette d'information à destination du public des stations balnéaires bordées par des falaises a été diffusée par la Direction Départementale de l'Équipement.



Le risque transport de matières dangereuses

Les
principales
consignes
de sécurité



Abritez-vous



Fermez toutes
les ouvertures
vers l'extérieur



Écoutez la
radio



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école



Ne fumez pas



Libérez les
lignes pour
les secours

Situation

- Le transport de matières dangereuses à SAINT-LÉONARD a lieu par voie routière, canalisation, voie ferrée et voie maritime.
- Les principaux axes routiers concernés sont les routes départementales RD 211 et RD 940.
- Une canalisation de gaz haute pression est située sur la commune et exploitée par la société GDF.
- La ligne SCNF est utilisée occasionnellement pour le transport de matières dangereuses.
- SAINT-LÉONARD est une commune bordant le littoral de la Manche. Compte tenu du trafic important de marchandises et de matières dangereuses, il ne peut être exclu qu'une quelconque pollution ou un échouage de produits dangereux viennent toucher les côtes du département, et en particulier la plage et les pieds de falaise de la commune.

Prévention

- Une réglementation rigoureuse portant sur :
 - la formation des personnels de conduite,
 - la construction de citernes selon des normes établies avec des contrôles techniques périodiques,
 - l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés (code de danger, code matière, fiche de sécurité).
- Des plans de secours sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident.
- La mairie a désormais interdit la circulation des poids lourds sur la RD 925.

Information

- La préfecture dispose d'un système d'alerte téléphonique automatique, appelé GALA, qui permet de prévenir les élus ou leurs collaborateurs au plus vite en cas d'événement le nécessitant.

☎ 02.35.28.05.99

Mairie de SAINT-LÉONARD

☎ 02.32.76.50.00

Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC) ✉ www.seine-maritime.pref.gouv.fr

Risques naturels

☎ 02.35.58.53.27

Direction Départementale de l'Équipement (DDE)

☎ 08.92.68.02.76

Répondeur Météo-France ✉ www.meteo.fr

Risques technologiques (TMD)

☎ 02.35.52.32.00

Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)
✉ www.haute-normandie.drire.gouv.fr

✉ www.prim.net

Site Internet du ministère de l'Écologie et du Développement Durable

✉ www.ac-rouen.fr/rectorat/profession_rme/home.htm

Site Internet de l'Académie de Rouen

Consignes dans tous les cas

1/ abritez-vous

2/ écoutez la radio

3/ Respectez les consignes formulées par les autorités

FRANCE BLEU Haute-Normandie : 96.3 FM

FRANCE INTER : 91.1 FM

RESONANCE : 105.1 FM

Plan d'affichage

La réglementation prévoit l'organisation des modalités d'affichage des consignes de sécurité à appliquer en cas de survenue du risque. Lorsque la nature du risque ou la répartition de la population l'exige, cet affichage peut être apposé dans les locaux et terrains suivants :

- Établissements recevant du public (R.123.2 du Code de la Construction et de l'Habitation dont l'effectif public ou personnel est supérieur à 50 personnes),
- Immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service dont le nombre d'occupants dépasse 50,
- Terrains de camping ou aires de stationnement de caravanes dont la capacité équivaut au moins à 50 campeurs sous tente ou à 15 tentes et caravanes à la fois,
- Locaux d'habitation de plus de 15 logements.

Les affiches sont disponibles en mairie. Le plan d'affichage, élaboré par le maire, répertorie risque par risque les locaux de plus de 50 personnes ou 15 logements situés dans les zones concernées. Au vu du plan d'affichage, les affiches devront être apposées par les propriétaires à chaque entrée de bâtiments ou à raison d'une affiche par 5000 m² pour les terrains de camping et stationnement de caravanes.



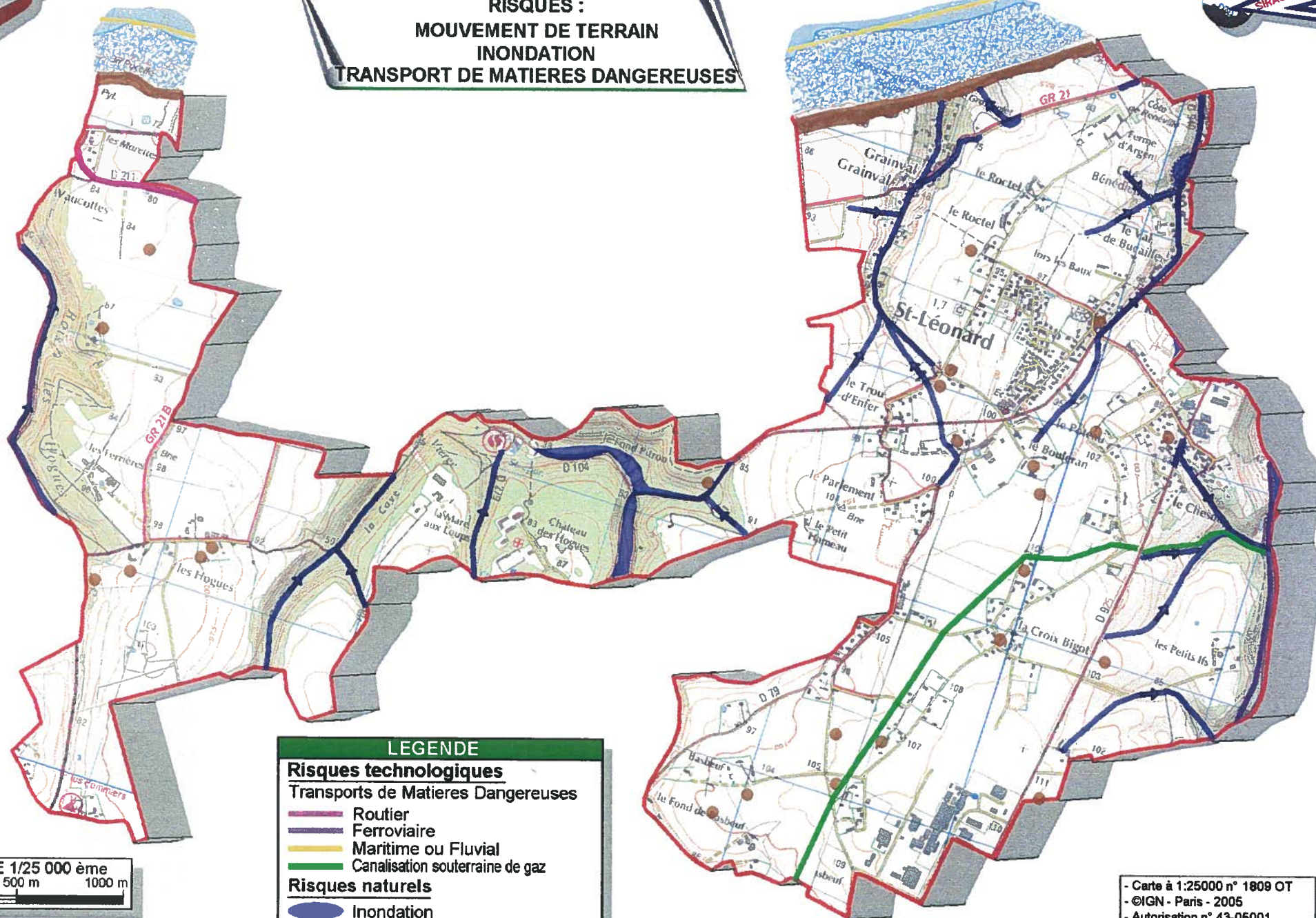
Modèle de l'affiche qui sera apposée par le maire dans les établissements recevant du public (ERP)

Le présent document se veut un moyen de sensibilisation et d'information, il n'est pas opposable aux tiers



SAINT-LEONARD

RISQUES :
MOUVEMENT DE TERRAIN
INONDATION
TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



LEGENDE

Risques technologiques

Transports de Matieres Dangereuses

- Routier
- Ferroviaire
- Maritime ou Fluvial
- Canalisation souterraine de gaz

Risques naturels

- Inondation
- Axes de ruissellement
- Mouvement de terrain
- Indice de cavité souterraine
(inventaire non exhaustif susceptible d'être modifié)



ECHELLE 1/25 000 ème
0 500 m 1000 m

La Zone d'information préventive des populations correspond au moins à la zone des risques.

Document cartographique élaboré en mai 2005,
en fonction des connaissances et des documents de référence.

- Carte à 1:25000 n° 1809 OT
- ©IGN - Paris - 2005
- Autorisation n° 43-05001